

Entrepreneurs basés à domicile

Dominique Pérusse

De plus en plus de Canadiens se lancent en affaires. Pas moins des deux tiers de la croissance de l'emploi observée depuis le début des années 90 est attribuable aux travailleurs autonomes qui ont créé leur propre emploi. Selon les données de l'Enquête sur la population active, l'emploi chez les travailleurs autonomes est passé de 10 % en 1976 à 14 % en 1995. En novembre 1995, plus de la moitié (1 126 000) des travailleurs autonomes exploitaient leur entreprise à domicile (voir *Sources des données et définitions*). (En comparaison, seulement 9 % des employés faisaient une partie de leurs heures de travail à domicile¹.)

Avantages et inconvénients

Pour le travailleur qui crée son emploi en lançant une entreprise, installer son bureau à la maison comporte certains avantages et inconvénients (Codère, 1995). L'usage du domicile permet de démarrer l'entreprise en encourageant moins de frais fixes, ce qui diminue les risques financiers. La maison est aussi un choix judicieux pour les entrepreneurs qui travaillent la majeure partie du temps en dehors du bureau. Les travailleurs autonomes à la maison peuvent, tout comme les employés à la maison, économiser le temps et le coût du transport, et parfois certaines dépenses en vêtements et en nourriture. Les gains de temps et en flexibilité d'horaire permettent souvent de mieux concilier travail et vie familiale. Cependant, travailler à la maison peut réduire le cercle social du travailleur, tant sur le plan personnel que professionnel. Pour contrer ces effets, certains travailleurs à domicile forment des regroupements afin de faire connaître leurs services et discuter de questions d'intérêt commun.

Dominique Pérusse est au service de la Division du travail. On peut communiquer avec elle au (613) 951-4064.

Sources des données et définitions

L'**Enquête sur la population active**, menée chaque mois par Statistique Canada auprès d'environ 55 000 ménages, produit des statistiques sur l'emploi et le chômage.

L'**Enquête sur les horaires et les conditions de travail** (EHCT), parrainée par Développement des ressources humaines Canada, a été réalisée en novembre 1995 à titre de supplément à l'Enquête sur la population active. L'enquête demandait aux travailleurs autonomes s'ils exploitaient leur entreprise à partir de leur domicile. (Les employés se voyaient demander s'ils accomplissaient une partie ou la totalité de leurs heures de travail à la maison.)

La plupart des questions de l'EHCT portaient sur l'**emploi principal** du travailleur, c'est-à-dire celui auquel il consacrait le plus grand nombre d'heures pendant la semaine de l'enquête, lorsque ce dernier cumulait plus d'un emploi. On a aussi demandé à tous les travailleurs (rémunérés ou autonomes) qui cumulaient plus d'un emploi et dont le deuxième emploi était exercé en tant que travailleur autonome s'ils exploitaient cette autre entreprise à partir de leur domicile.

Qui sont les entrepreneurs à domicile?

L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) de novembre 1995 a révélé que 60 % des travailleurs autonomes qui avaient 55 ans et plus étaient basés à domicile, tout comme cela était le cas de 52 % de ceux qui avaient entre 25 et 54 ans.

Dans le groupe des 25 à 44 ans, le domicile était le lieu de travail de 58 % des femmes contre 49 % des hommes. Ce dernier groupe d'âge correspond à la période où plusieurs mères élèvent leurs enfants, période où elles préféreraient sans doute travailler à domicile.

L'**enquête sur les entreprises basées à domicile** a été menée en avril 1997 auprès de 300 entreprises de l'Ontario ayant commencé leurs opérations au premier trimestre de 1996.

Les **travailleurs autonomes** sont les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel constitué ou non en société et qui ont ou non recours à une aide rémunérée. Ils comprennent également les travailleurs qui n'ont pas d'entreprise (par exemple, les gardiennes d'enfants et les livreurs de journaux) de même que les personnes non rémunérées qui travaillent dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui partage le même logement.

Les **travailleurs autonomes qui exploitent leur entreprise à la maison** incluent des entrepreneurs tels que des camionneurs ou des travailleurs du bâtiment, qui travaillent à l'extérieur de leur maison mais dont le domicile tient lieu de siège de l'entreprise. Ils désignent aussi ceux qui ne travaillent qu'à la maison, comme les propriétaires de garderies en milieu familial.

La famille exerce des contraintes à la fois sur la possibilité d'avoir recours au travail à la maison et sur sa nécessité. Le travailleur autonome monoparental exploitait le plus souvent son entreprise à domicile, une situation que l'on associait plus volontiers au père (69 %) qu'à la mère (52 %) (tableau 1). Pour les entrepreneurs vivant en couple et dont le conjoint occupait aussi un emploi (famille à deux soutiens), 54 % faisaient de la maison leur lieu de travail. On observait à cet égard un écart important entre les hommes et les femmes : 51 % des hommes étaient basés à la maison, comparativement à 61 % des femmes.

Tableau 1
Travailleurs autonomes qui exploitent leur entreprise à la maison, selon le sexe et le type de famille

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	%		
Ensemble des travailleurs autonomes	53	51	57
Plus jeune enfant ayant moins de 6 ans	59	50	77
Plus jeune enfant ayant entre 6 et 15 ans	54	50	60
Sans enfants de moins de 16 ans	52	53	50
Vivant avec un conjoint	53	50	60
Plus jeune enfant ayant moins de 6 ans	59	50	77
Plus jeune enfant ayant entre 6 et 15 ans	52	47	62
Sans enfants de moins de 16 ans	52	52	52
Famille à un seul soutien	47	46	52
Plus jeune enfant ayant moins de 6 ans	53	51	--
Plus jeune enfant ayant entre 6 et 15 ans	41	38	--
Sans enfants de moins de 16 ans	47	47	47
Famille à deux soutiens	54	51	61
Plus jeune enfant ayant moins de 6 ans	60	48	77
Plus jeune enfant ayant entre 6 et 15 ans	54	49	62
Sans enfants de moins de 16 ans	53	53	53
Famille monoparentale	59	69	52
Personne seule	54	53	57

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

Chez ces dernières, la proportion atteignait même 77 % dans le cas où elles avaient des enfants d'âge préscolaire.

Les travailleurs autonomes titulaires d'un diplôme universitaire étaient les moins enclins à exploiter leur entreprise à domicile (40 %), comparativement à ceux qui n'avaient fait que des études secondaires partielles ou moins (60 %). (À l'inverse, chez les employés, les diplômés universitaires étaient les plus enclins à travailler à la maison.)

Un lieu de travail lié à la nature de l'entreprise

Le tiers des travailleurs autonomes œuvrent dans le secteur des biens. Ils se concentrent principalement dans l'agriculture et la construction et exploitent généralement leur entreprise à domicile. Ainsi, 91 % des agriculteurs et 68 % des entrepreneurs en construction étaient basés à domicile en novembre 1995 (tableau 2).

Le secteur des services regroupe l'autre deux tiers des travailleurs autonomes, parmi lesquels 44 % exploitaient une entreprise à domicile. L'industrie du commerce regroupait à elle seule 12 % de tous les entrepreneurs basés à domicile, les services aux entreprises, 11 %, et les services personnels, 9 %. Bien que moins nombreux, les travailleurs autonomes des industries suivantes étaient pourtant les plus enclins à utiliser leur maison comme lieu de travail : enseignement; associations et autres services.

Certaines professions se prêtent moins bien à l'exploitation d'une entreprise à domicile. En comparaison des agriculteurs, horticulteurs et éleveurs, dont 91 % n'avaient qu'une seule adresse pour leur foyer et leur entreprise, à peine plus du tiers des gestionnaires exploitaient leur entreprise chez eux, car ils opéraient souvent des entreprises comptant plusieurs employés. Aussi, seule-

ment 38 % des vendeurs exploitaient une entreprise à domicile, alors qu'environ la moitié des employés de bureau et de ceux qui étaient spécialisés dans les services le faisaient.

Avec ou sans employés?

Les entrepreneurs qui n'ont pas d'employés ou qui en ont un seul sont plus susceptibles que ceux qui en ont plusieurs d'être basés à domicile. En fait, 82 % de ceux qui exploitaient une entreprise à domicile n'avaient pas d'employés (tableau 2), comparative-ment à 48 % chez ceux dont l'entreprise était située ailleurs. Les travailleurs autonomes étaient plus souvent sans employés dans le secteur des services (86 %) de même que dans l'agriculture (82 %), et moins souvent sans employés dans l'industrie de la fabrication (64 %).

Principal motif

L'idée de pouvoir travailler chez soi ne semble pas être la principale raison à l'origine du statut de travailleur autonome. Selon l'EHCT de 1995, seulement 1 entrepreneur à domicile sur 10 s'est dit avant tout travailleur autonome par désir de travailler chez lui. En outre, les parents entrepreneurs basés à domicile qui avaient au moins un enfant de moins de 6 ans étaient plus susceptibles de lancer leur entreprise pour pouvoir rester au foyer (18 %).

L'EHCT ne permet toutefois pas de savoir pourquoi une personne décide d'exploiter son entreprise à domicile. Cependant, les résultats d'une autre enquête ont permis d'en savoir plus à ce sujet. L'enquête sur les entreprises basées à domicile a demandé aux travailleurs autonomes ontariens qui venaient de lancer leur entreprise les raisons pour lesquelles ils avaient choisi de le faire à domicile. La moitié d'entre eux ont affirmé avoir choisi la maison pour réduire les coûts d'opération de l'entreprise (Taylor, 1997).

Les travailleurs autonomes qui occupent plus d'un emploi sont plus susceptibles que les autres de tra-

Tableau 2

Travailleurs autonomes établis à domicile, selon l'industrie et la profession

	Travailleurs autonomes				
	Total		Travaillant à domicile		
	milliers	%	milliers	Répartition %	Proportion %
Ensemble des industries	2 139	100	1 126	100	53
Secteur des biens *	684	32	482	43	71
Agriculture	284	13	257	23	91
Autres industries primaires	50	2	32	3	63
Fabrication	119	6	37	3	31
Construction	229	11	157	14	68
Secteur des services	1 455	68	643	57	44
Transports, entreposage et communications	94	4	45	4	48
Commerce	402	19	135	12	34
Finances, assurances et affaires immobilières	112	5	54	5	48
Services aux entreprises	243	11	129	11	53
Enseignement	36	2	25	2	71
Soins de santé et services sociaux	116	5	43	4	37
Hébergement et restauration	92	4	18	2	20
Services récréatifs	53	2	24	2	45
Services personnels	199	9	98	9	49
Services divers **	109	5	72	6	66
Ensemble des professions	2 139	100	1 126	100	53
Directeurs, gérants et administrateurs	217	10	77	7	35
Professionnels †	318	15	148	13	46
Sciences naturelles, génie et mathématiques	55	3	35	3	63
Enseignants	44	2	32	3	72
Domaines artistique, littéraire et récréatif	101	5	62	5	61
Employés de bureau	62	3	30	3	49
Travailleurs spécialisés dans la vente	393	18	148	13	38
Travailleurs spécialisés dans les services	356	17	180	16	51
Travailleurs du secteur primaire	337	16	293	26	87
Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	292	14	265	24	91
Travailleurs de la transformation, de la fabrication et usineurs	153	7	61	5	40
Travailleurs du bâtiment, personnel d'exploitation des transports, manutentionnaires et autres ouvriers qualifiés	302	14	189	17	62
Nombre d'employés	2 091	100	1 123	100	54
Aucun ††	1 381	66	917	82	66
1	191	9	98	9	51
2 à 4	268	13	77	7	29
5 ou plus	251	12	32	3	13

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

* Comprend les services publics.

** Comprend les associations et autres services.

† Comprend les sciences sociales, les membres du clergé, la médecine et les soins de santé.

†† Désigne les travailleurs à leur compte et les employeurs qui n'avaient pas d'employés au moment de l'enquête.

vailler à la maison, dans leur emploi principal comme dans leur second emploi. Parmi les 128 000 travailleurs autonomes qui occupaient plus d'un emploi, 66 % exploitaient à la maison l'entreprise de leur emploi principal. De plus, parmi les 30 000 travailleurs autonomes basés à la maison dans leur emploi principal et qui exploitaient une deuxième entreprise, 86 % exploitaient aussi cette deuxième entreprise de la maison.

Exploiter son entreprise à la maison n'est pas de tout repos. Bien que les entrepreneurs à domicile aient fait en moyenne moins d'heures par semaine que les autres travailleurs autonomes, le quart d'entre eux travaillaient entre 40 et 49 heures par semaine, et le tiers faisaient des semaines de 50 heures et plus (tableau 3). Ils avaient aussi plus souvent un nombre de jours qui variait d'une semaine à l'autre, ou une

semaine qui s'étendait sur 6 ou 7 jours. Un travailleur à domicile sur 3 travaillait à la fois les samedis et les dimanches, comparativement à 1 sur 5 chez ceux dont l'entreprise n'était pas sise à domicile.

Plus fréquent en région rurale

Pour diverses raisons, les entrepreneurs qui habitent en ville sont moins portés à exploiter leur entreprise à la maison que ceux des zones rurales. En ville, les maisons sont souvent trop petites pour y installer un bureau, les espaces commerciaux à louer sont plus facilement disponibles, et les règlements de zonage rendent difficile la cohabitation entreprise-famille. En novembre 1995, près de la moitié des entrepreneurs habitant en zone urbaine (46 %) exploitaient leur entreprise à la maison, comparativement à 72 % en région rurale ou éloignée.

Même en excluant les agriculteurs, l'écart demeure significatif : 44 % des entrepreneurs en région urbaine étaient basés à domicile, comparativement à 59 % de ceux qui étaient en région rurale ou éloignée. Cela explique pourquoi les entrepreneurs étaient le plus souvent établis à domicile dans les Prairies et à l'Île-du-Prince-Édouard (graphique).

Sommaire

Les travailleurs autonomes forment une part croissante de la main-d'œuvre. Plus de la moitié d'entre eux ont choisi d'exploiter leur entreprise à la maison, une situation qui touchait plus particulièrement ceux qui étaient plus âgés ou qui avaient de jeunes enfants.

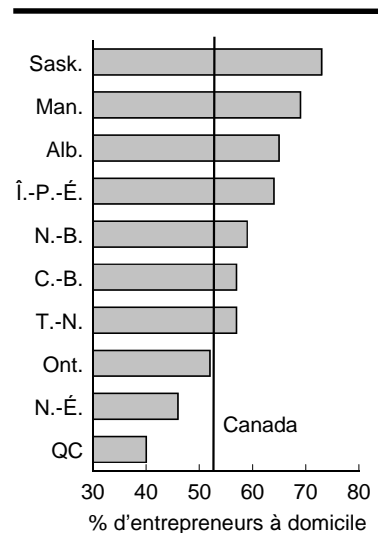
En novembre 1995, le travailleur autonome monoparental était plus susceptible d'exploiter une entreprise à domicile, et ce d'autant plus s'il

Tableau 3
Lieu d'établissement des travailleurs autonomes, selon les heures et les jours de travail

	Travailleurs autonomes		
	Total	À la maison	Ailleurs
	%		
Nombre d'heures habituelles de travail	100	100	100
Temps partiel			
1 à 19 heures	12	16	8
20 à 29 heures	7	10	4
Temps plein			
30 à 39 heures	15	17	13
40 à 49 heures	28	25	33
50 heures et plus	37	32	43
Jours de travail	100	100	100
Jours variables	18	22	12
Jours réguliers	82	78	88
1 à 4 jours par semaine	6	5	7
5 jours par semaine	36	30	43
6 ou 7 jours par semaine	41	43	38
En semaine seulement	38	32	44
Lundi au vendredi	34	29	40
Certains jours en semaine	4	3	4
La semaine et la fin de semaine, ou la fin de semaine seulement	45	46	44
Samedi mais pas dimanche	16	11	23
Samedi et dimanche	28	34	21

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

Graphique
Plusieurs entrepreneurs sont basés à domicile dans les Prairies et à l'Île-du-Prince-Édouard.



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, novembre 1995

s'agissait du père. Les femmes vivant en couple et dont le conjoint travaillait étaient en outre plus susceptibles d'exploiter une entreprise à la maison, ce qui était d'autant plus vrai si elles avaient des enfants d'âge préscolaire.

Les entrepreneurs à domicile étaient plus rares parmi les diplômés universitaires qu'ils ne l'étaient parmi les gens dont le niveau d'instruction était moindre.

Le tiers des travailleurs autonomes œuvraient dans le secteur des biens (principalement dans l'agriculture et la construction) et exploitaient généralement leur entreprise à domicile. Les

deux tiers restants étaient associés au secteur des services, et ceux qui étaient propriétaires d'une entreprise à domicile se concentraient dans le commerce, les services aux entreprises, et les services personnels. En outre, la plupart d'entre eux exploitaient leur entreprise sans l'aide d'aucun employé. □

■ Note

1 Les employés qui travaillent à la maison sont le propos d'un article précédent paru dans *Perspective* (Pérusse, 1998).

■ Documents consultés

CODÈRE, Y. *Le télétravail – Outil à l'intention des employeurs et employés pour augmenter la productivité et abaisser les coûts*, Yves Codère, Saint-Bruno, 1995.

PÉRUSSE, D. «Travailler chez soi», dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 10 n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1998, p. 17-24.

TAYLOR, S. «Home-based business survey: Who is running the show?», document présenté dans le cadre du Congrès sur la croissance économique et l'emploi, événement parrainé par Statistique Canada, les 29 et 30 septembre 1997.